



PLACE DU PÂTIS

PRÈS DE LA MAIRIE : aire de jeux et table
de pique-nique sont à votre disposition.

ET POUR EN SAVOIR PLUS ...

Perspective des trois arbres de mémoire :

- **Le premier arbre est le tilleul planté sous Henri IV il y a plus de 400 ans, en 1598, pour célébrer l'Édit de Nantes. Il a le label Arbre Remarquable de France.**

En se plaçant sous ce tilleul, à l'angle des rues de l'église et de Vermont et en regardant vers l'est, vous pourrez voir :

- **Le Marronnier du Centenaire de la Révolution. Arbre Républicain de 1889.**

- **Plus loin, place Félicien Lesourd, l'Arbre de la Victoire de 1918, marronnier planté en 1920.**

Enfin, place du Pâtis vous pourrez admirer plusieurs arbres centenaires.

Ce circuit vous est proposé par la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO).

Il est balisé   et porte le n°3.

Vous retrouverez d'autres idées de balade sur notre site : <http://www.vanne-et-othe.com>

Donnez-nous votre avis à :
contact@vanne-et-othe.com

CONSEILS PRATIQUES

Nous vous proposons un sens de parcours numéroté, qui peut toutefois s'inverser.

POUR VOTRE SÉCURITÉ

Sur les voies goudronnées, marchez en colonne, face aux voitures bord gauche de la chaussée (art. R 4 12-36). En groupe de plus de 20 personnes, vous devez vous déplacer sur le bord droit de la chaussée, groupés comme un véhicule (art. R 4 12-42). Respectez les consignes du code de la route. Équipez-vous de bonnes chaussures de marche, de vêtements adaptés, et prévoyez suffisamment d'eau même si le parcours vous paraît de courte durée.

RESPECTEZ LA NATURE

Ne prenez pas ces sentiers les jours de chasse de début septembre à fin février.
Attention aux feux de friches.
Restez sur les sentiers délimités.
Passez à distance des animaux.
Ne jetez rien par terre (prévoir des sacs poubelles).
Évitez de traverser les champs, même s'ils ne semblent pas en culture.
Évitez de cueillir les fleurs et de piétiner les plantes. Certaines fleurs sauvages sont protégées.
La nature est fragile, prenez en soin.

RESPONSABILITÉ

Le fait d'emprunter cet itinéraire n'engage en rien la responsabilité de son concepteur.

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



RANDO-VILLAGE N° 3

LA POSTOLLE

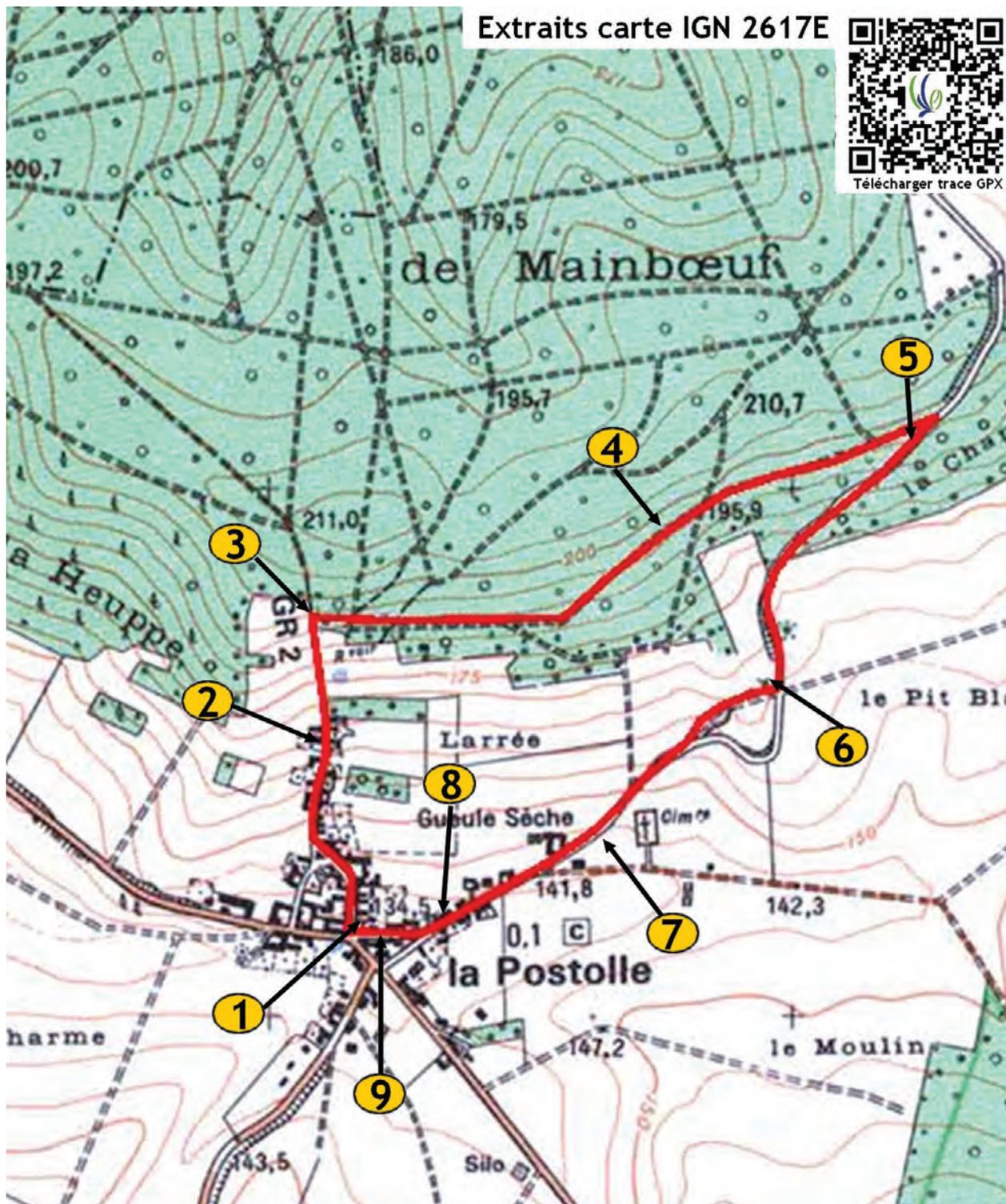
HIER ET AUJOURD'HUI



Départ et retour : Place de l'église



Longueur du circuit : 3,60 km
Durée pédestre : 1h
Dénivelé : 65m



1 ÉGLISE SAINT-JOSEPH-ET-SAINT-FIACRE

Tilleul planté sous Henri IV il y a plus de 400 ans, en 1598 pour célébrer l'Édit de Nantes. Il a le label Arbre Remarquable de France. Monter la rue de Vermont à droite.

2 PUIES (DE 30 À 45 MÈTRES DE PROFONDEUR)

Suivre la rue de Vermont puis le balisage du GR2 (blanc et rouge) conduisant de Melun à Val Suzon (Dijon). A la fin de la partie goudronnée, continuer et prendre le chemin de droite.

3 BOIS DE MAINBOEUF

Sur la lisière qui domine le village, on aperçoit, à gauche puis à droite, des maisons troglodytiques (momentanément inaccessibles). En été la végétation risque de les masquer.

Attention le circuit croise un parcours de petite randonnée (PR balisage jaune) Ne pas tenir compte du balisage jaune et prendre le sentier pédestre à droite.

4 SUIVRE LE SENTIER

Très agréable, flore variée, parfois traces de sangliers attirés par les glands dont ils sont très friands. Rejoindre la route et la descendre (sur la droite).

5 RUCHES

6 CALVAIRE

Il s'agit d'une croix de l'ancien cimetière qui voisinait l'église. Quitter la route et prendre le chemin à droite pour redescendre au village.

7 PLACE ANDRÉ MAGINOT

Monument aux morts construit par un ancien employé communal, Monsieur JARRY qui a également édifié le calvaire rencontré précédemment. Monument inauguré en 1983 à l'occasion du cinquantenaire de la ligne Maginot. Présence d'une plaque installée auparavant sur l'ancienne mairie.

8 ÉOLIENNE BOLLÉE (CONSTRUITE EN 1898)

C'est un monument d'architecture métallique d'une hauteur totale de 17,50 mètres. Elle est constituée de fer, de fonte, d'acier et de bronze. La roue à pales située au sommet du pylône a un diamètre de 2,60 mètres. L'éolienne fut restaurée à deux reprises par l'AREL (Association pour la Restauration de l'Eolienne de La Postolle) puis par la municipalité. 1ère éolienne classée Monument Historique de France, c'est une des dernières de ce type en France. En 1998, la Commune a fêté le centenaire de l'éolienne.

9 PUIES (À GAUCHE)

Retour vers l'église et la rue de Vermont (parking).